



**Donnez une force
à votre voix.**

VOTEZ FO!



Elections Professionnelles

Du 02 au 04 décembre

Voici des éléments de réponses aux nombreuses questions que nous recevons sur les modalités de vote, notamment pour les personnels qui seront absents ou de service en dehors des plages horaires d'ouverture des bureaux de vote et qui voteront par correspondance.

Les listes électorales

Elles doivent être affichées dans tous les services de manière à être consultables par tous les agents. Vous devez vérifier que :

- Vous êtes bien répertorié sur ces listes d'électeurs,
- les informations vous concernant sont exactes,
- que vous êtes pris en compte pour le vote par correspondance (attention, tous les services ne l'affichent pas !).

Les réclamations doivent être faites auprès de votre service administratif ou auprès du bureau en charge des élections au sein de votre service dès à présent et jusqu'au lundi 17 novembre.

Matériel de vote

Il s'agit des professions de foi de chaque Organisation Syndicale, des bulletins de vote et des enveloppes.

L'Administration a confirmé en CT que le matériel de vote est actuellement en cours d'acheminement.

Il devra vous être parvenu avant le mardi 18 novembre !

Si vous n'avez pas reçu le matériel de vote à cette date, n'hésitez pas à nous le signaler immédiatement et à prendre contact avec les services administratifs de votre service.

**Vous souhaitez une évolution maîtrisée, respectueuse des personnels
et du Service Public auquel nous sommes
attachés !**

**Choisissez des représentants professionnels,
libres et indépendants,
du 2 au 4 décembre 2014, votez
FORCE OUVRIERE !**

La pièce maîtresse
pour le changement,
c'est vous !

**VOTEZ
FO**

